

The linguistic policy in Sweden: the Swedish language, minority languages and languages in education

La politique linguistique en Suède : le suédois, langues des minorités et langues étrangères

Politica lingvistică în Suedia: limba suedeză, limbile minorităților și limbile străine

Birgitta CREMNITZER

Université Lille 3

E-mail : birgitta.cremnitzer@univ-lille3.fr

Abstract

This article treats the linguistic situation in Sweden, a multicultural society due to immigration, and how the Swedish has responded to this new situation in terms of a public language policy and legislation, including the Swedish Language Act. This new law from July 2009 confirms Swedish as the main language in the country and promotes its use in all areas of the society. The article also examines the current situation in relation to the influence of globalization and how to give an appropriate answer to the question of multilingualism in society in general and the omnipresence of the English language in enterprises and in the educational system. An important result of the new law is increases conscience of language issues with the need for a clear and complete Swedish language combined with recognition of the historical minorities as well as the more recently minority languages.

Résumé

Cet article a comme but d'illustrer la situation linguistique en Suède, aujourd'hui devenue une nation multiculturelle, et comment la Suède a répondu à cette nouvelle situation en légiférant sur sa politique linguistique. Cette nouvelle loi, entrée en vigueur en juillet 2009, affirme que le suédois est la langue officielle du pays et qu'il doit pouvoir être utilisé dans tous les domaines de la société. L'article évoque également des solutions appropriées aux questions du multilinguisme dans la société en général, ainsi que l'omniprésence de la langue anglaise dans le monde des entreprises et dans le système éducatif. La nouvelle loi a eu comme résultat une conscience accrue des questions linguistiques avec la nécessité d'utiliser un suédois clair et simple ainsi que la reconnaissance non seulement des minorités historiques, mais également des langues des minorités plus récentes.

Rezumat

Acest articol are scopul de a ilustra situația lingvistică din Suedia, devenită astăzi o națiune multiculturală, și modul în care Suedia a răspuns acestei noi situații prin legiferarea politicii sale lingvistice. Această nouă lege, intrată în vigoare din iulie 2009, afirmă că suedeză este limba oficială a țării și că ea trebuie să fie utilizată în toate domeniile societății. Articolul evocă, de asemenea, soluții adecvate la problemele multilingvistului în societate, în general, precum și omniprezența limbii engleze în mediul economic și în sistemul de învățământ. Noua lege a avut ca rezultat o conștientizare sporită a problemelor lingvistice, cu necesitatea utilizării unei limbi

suedeze clare și simple, precum și recunoașterea nu doar a minorităților istorice, ci și a limbilor minorităților mai recente.

Key Words: *multicultural, multilinguisme, legislation, globalization, recognition, Swedish, English, foreign languages*

Mots Clés: *multiculturelle, législation, mondialisation, reconnaissance, suédois, anglais, langues étrangères*

Cuvinte cheie: *multicultural, legislație, mondializare, recunoaștere, limbă suedeză, limbă engleză, limbi străine*

Petit pays situé au nord de l'Europe, La Suède, avec ses 9 millions d'habitants, a été considérée jusque dans les années 1960 comme l'une des sociétés les plus homogènes du monde. Or, elle comprend plusieurs minorités nationales : d'abord celle des Sâmes, installée depuis des temps immémoriaux dans les régions les plus septentrionales, celle d'origine finlandaise au centre du pays et surtout dans la zone frontalière avec la Finlande au nord, une petite communauté juive, et enfin des Roms installées surtout dans les villes.

Mais, la Suède est devenue une nation multiethnique et multiculturelle en l'espace de quatre décennies du fait de la population immigrée. En plein essor économique dans les années 1950 et 60, La Suède voit arriver une vague d'immigration, qui permet de satisfaire les besoins en main d'œuvre de l'industrie. Si, dans un premier temps, les nouveaux venus venaient avant tout de Finlande, l'immigration s'est poursuivie essentiellement à partir de la Grèce, la Turquie, l'ex-Yougoslavie, les pays arabophones, l'Iran, le Kurdistan, le Pakistan, la Somalie, et le Vietnam. 16% des habitants sont aujourd'hui nés hors de Suède ou ont les deux parents nés à l'étranger. 150 langues sont répertoriées dans le pays.¹ Et il faut rajouter qu'en parallèle avec toutes ces nouvelles langues, l'anglais prend également, à partir des années 60, de plus en plus de place dans la société suédoise.

Cette nouvelle situation multilingue et multiculturelle exigeait bien entendu un plan d'action linguistique et politique, d'autant que la Suède se préparait à entrer dans l'Union européenne, dont elle est devenue membre en 1995.

RECONNAISSANCE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

En février 2000, La Suède a ratifié les deux conventions du Conseil de l'Europe : La Convention du cadre européenne pour la protection des minorités nationales et la Charte des langues régionales ou minoritaires. Celle-ci, transposée en loi nationale est entrée en vigueur en avril 2000, et a abouti à la reconnaissance officielle de cinq minorités nationales avec leurs langues respectives.²

Ces cinq minorités sont identifiées comme suit :

- Les Finnois, et la langue finnoise (250 000 locuteurs).
- Les Tornedaliens, (les-habitants de de la vallée de Torneo) et leur langue : le meänkiele. (50 000 locuteurs).
- Les Sâmes, et leur langue : le sâme. Leur nombre s'élève à 17 000 en Suède et la moitié d'entre eux parle cette langue.³
- Les Roms, et leur langue le romani-chipi On les estime à environ 50 000 dont 15.000 locuteurs. Ils sont installés en Suède depuis le 16^{ème} siècle. Les Roms ont toujours été discriminés en Suède et aujourd'hui encore, ils sont plus ou moins exclus de la société. On considère que 80% d'entre eux sont chômage.⁴ Le gouvernement investit aujourd'hui plusieurs millions d'euros centrés sur leur formation et leur emploi.
- Les Juifs et le yiddish. Leur nombre s'élève à 25 000 dont 4000 sont supposés avoir une bonne connaissance de la langue. Ils sont présents dans le pays depuis le 17^{ème} siècle, mais c'est surtout, au début du 20^{ème} siècle que leur nombre a augmenté. Ils venaient principalement de

Russie et se sont installés dans les grandes villes, Stockholm, Göteborg, Lund et Norrköping. Cette minorité s'est assimilée assez vite dans la société suédoise avec l'abandon progressif du yiddish par leur descendance. Puis sont arrivés les quelques milliers de survivants de l'Holocauste qui continuent à parler yiddish entre eux mais dont les enfants n'apprennent pas vraiment la langue. Leur identité s'exprime avant tout par la culture transmise d'une génération à l'autre.

Pour un statut officiel : critères d'obtention

Deux conditions doivent être remplies afin que la langue puisse obtenir un statut officiel :

Tout d'abord, il faut qu'elle soit considérée comme telle et non pas comme un dialecte. Le meänkiële a justement obtenu ce statut suite au processus de ratification, alors qu'il était précédemment considéré comme un dialecte du finnois.

Comme deuxième critère, il faut que la langue fasse partie de l'héritage historique du pays. On considère que cet héritage implique sa présence dans le pays depuis le 17^{ème} siècle.

Reconnaissance officielle d'une langue pour ses locuteurs

L'impact n'est pas le même pour les 5 langues. Le finnois, le meänkili et le sâme ont une position plus affirmée que le yiddish et le rom. Ces trois langues sont historiquement liées à des zones géographiques où sont mises en place certaines mesures régionales : les communes des régions concernées doivent offrir un service bilingue pour que les habitants, s'ils le désirent, puissent utiliser leur langue minoritaire dans les démarches administratives et judiciaires. En outre, l'accueil de la petite enfance et les soins aux personnes âgées doivent pouvoir y être assurés dans ces langues.⁵ Aucune commune n'offre des services administratifs et juridiques en langue yiddish ou en romani, du fait que leurs locuteurs sont éparpillés dans le pays. Mais ceux-ci jouissent cependant de privilèges auxquels les groupes immigrés plus récents n'ont pas accès. Les communes doivent offrir aux élèves des cours dans leur langue d'origine, même s'il s'agit d'un seul enfant. En revanche, pour les langues des populations immigrantes plus récentes, il faut un groupe d'au moins 5 enfants.

La loi stipule également l'obligation d'un enseignement et de recherches des langues minoritaires officielles dans au moins l'une des universités du pays.⁶

Renaissance d'une langue et revalorisation d'une communauté

Grâce à leur reconnaissance officielle, les langues minoritaires ont toutes vécu une vraie renaissance. Elles avaient fini par être considérées comme la langue des anciens et se trouvaient donc menacées de disparition. Un aperçu sur l'histoire de la minorité fenno-phone dans le nord du pays montre clairement ce phénomène.

La présence des fenno-phones est attestée tout au long de l'Histoire du royaume de Suède. Le finnois et le meänkieli ont une histoire commune. Le finnois est largement utilisé dans le nord du pays jusqu'à ce que la Suède, après une défaite militaire, cède sa partie orientale à la Russie en 1809. La nouvelle frontière politique dessinée par le fleuve Torneo ne coïncidait pas avec la frontière linguistique. Cette région de Torneo, qui était une région homogène sur le plan culturel et linguistique, a donc vu une partie des locuteurs du finnois devenir une minorité en Suède. De l'autre côté de la frontière, les locuteurs du finnois appartiennent désormais à la population majoritaire de la Finlande. Lorsque les idées nationalistes ont pris de l'ampleur en Suède, à la fin du 19^{ème} siècle, avec comme mot d'ordre « une nation, un seul peuple, une seule langue », le finnois est resté la langue des foyers tandis que le suédois est devenu la langue officielle. L'arrivée au pouvoir des sociaux-démocrates en 1932 est marquée par le concept de « foyer du peuple », projet national unitaire à connotation moderniste, avec tout ce que cela implique d'oubli ou de déni de l'Histoire, et notamment de l'assimilation forcée des minorités. Il est à noter que jusque dans les années 1950, les autorités scolaires locales interdisaient aux enfants de parler finnois durant les récréations, avec punition à la clef. Ce n'est qu'en 1965 que la Direction nationale de l'Enseignement a pris la peine de signaler la levée de cette interdiction. Les séquelles de cette politique d'assimilation ont été très difficiles à cicatrifier. Les membres de la communauté fenno-phone ont acquis la conviction que le

finnois était une langue de peu de valeur, de faible statut, ce qui a provoqué un sentiment de honte et de dévalorisation.⁷

Lorsque la période d'assimilation a pris fin dans les années 1970 et que les minorités ont pu faire entendre leur voix plus facilement, un groupe de jeunes tornedaliens s'est formé pour lancer un mouvement de revitalisation linguistique et culturelle.⁸ En 1981, ils ont créé la Fédération des Suédois tornedaliens, avec pour tâche centrale la promotion de la langue et de la culture locales. Depuis ses débuts, cette association a affirmé la singularité du meänkiele, la langue des Tornedaliens, par rapport au finnois standard, langue qui a acquis un statut de langue à part entière, du fait d'une évolution graduelle. Le terme « meänkiele » signifie d'ailleurs littéralement « notre langue ». Il possède une forte valeur symbolique considérée par beaucoup, comme une marque d'identité et comme un vecteur de la culture tornedalienne authentique.

LOI SUR LES LANGUES DE 2009 (Språklagen)

Plusieurs facteurs ont permis de légiférer sur le statut des langues : le contexte international de mondialisation, la reconnaissance des 5 langues minoritaires en 2000, la présence des nouvelles langues dans le pays, ainsi que la prise en compte de la perte de la langue nationale dans certains domaines à cause de l'influence de l'anglais. Cette législation, entrée en vigueur le 1er Juillet 2009, est une nouveauté dans ce pays qui a toujours considéré le statut de la langue nationale comme un acquis.⁹ Jusqu'alors, des mesures générales avaient pu être entérinées ponctuellement, mais jamais dans un cadre national. Le gouvernement a chargé *Le Conseil des langues* à surveiller l'application de la loi et rendre compte chaque année au ministère de la Culture de la situation linguistique du pays.¹⁰

Contenus de la loi :

- La langue suédoise doit être la langue principale de la Suède
- Elle doit être une langue complète, porteuse des valeurs de la société
- Le suédois doit être correct, clair et compréhensible
- Toute personne doit avoir droit à l'apprentissage des langues : le droit de développer et d'acquérir la langue suédoise ainsi que sa propre langue maternelle ou sa langue minoritaire nationale, y compris la langue des signes ainsi que la possibilité d'apprendre des langues étrangères

Deux innovations marquent cette politique linguistique : d'une part, la reconnaissance de langue suédoise reconnue comme langue porteuse de la société et d'autre part le droit aux différentes langues.

Le suédois - langue porteuse

Le fait de désigner le suédois comme langue porteuse signifie qu'il doit pouvoir être utilisé dans tous les domaines de la société, aussi bien dans la recherche que dans les échanges internationaux; il joue donc par définition un rôle porteur dans une société où l'anglais a pris une place très importante.

Les Scandinaves s'inquiètent, non sans raisons, de la prédominance de l'anglais notamment dans les domaines de la recherche en sciences naturelles, de la direction des entreprises, sur les marchés financiers et dans d'autres secteurs clés, tandis que les langues nationales nordiques tombent en déshérence et se trouvent donc dysfonctionnelles. Par exemple, en Suède, en 2008, 87% des thèses de doctorat sont rédigées en anglais, dont 95% en sciences naturelles, 65% en sciences sociales et presque 40 % en histoire de l'art.¹¹

Les chercheurs, intéressés par la politique linguistique en Scandinavie utilisent depuis quelques années la notion de linguisme parallèle, ce qui signifie l'utilisation simultanée de plusieurs langues dans un ou plusieurs domaines. Une langue n'exclut ni ne remplace l'autre, car elles doivent pouvoir être utilisées en parallèle.¹² Les thèses de doctorat devront désormais presque toujours être rédigées en anglais, mais elles comprendront également un résumé substantiel en suédois.

Il est évident que la faible diffusion de la langue suédoise rend nécessaire l'utilisation de l'anglais, qui ouvre la possibilité de communiquer au niveau international. Mais la prédominance de l'utilisation de l'anglais scientifique est également due au système de financement scientifique

qui prend en compte l'internationalisation comme un critère important. Olle Josephson¹³ décrit une situation paradoxale dans les universités non seulement suédoises mais également dans les autres pays nordiques. Les universités accordent des financements pour la recherche en fonction du nombre d'articles publiés par les chercheurs dans les périodiques scientifiques internationaux tandis que la publication en langue nationale donne rarement des crédits. Je le cite : « D'une part, ont formulé des principes de politique linguistique qui valorisent la langue nationale et on insiste sur le fait que les thèses doivent contenir des résumés dans cette langue et que l'information doivent toujours être présente dans la langue nationale. Mais d'un autre côté, étudiants, professeurs et chercheurs écrivent de plus en plus en anglais. Si le linguisme parallèle doit se matérialiser dans les universités, il est impératif que les règlements soient plus clairs, que la planification se fasse à plus long terme, et surtout, que les directions des universités soient convaincues de leurs effets bénéfiques »¹⁴

En outre, du fait que la plupart des nouveaux termes scientifiques nous viennent aujourd'hui de l'anglais, il faut leur donner des termes correspondants en suédois pour que le linguisme parallèle puisse devenir réalité. C'est dans ce but qu'un centre terminologique national (TNC) a été créé en mars 2009, subventionné à 65% par l'Etat et à 35 % par les entreprises. Il a proposé que chaque organisme concerné, dont la plupart des universités et grandes écoles, nomme un « coordinateur de terminologie » qui doit établir des banques des données en langues suédoises dans des secteurs spécialisés. Sa tâche est décrite dans la page d'accueil du TNC.¹⁵ Ce centre coordonne les travaux qui doivent ensuite aboutir à un consensus sur les définitions des termes retenus. Vue l'ampleur des tâches, le travail terminologique a peu avancé jusqu'alors.

Le droit aux différentes langues

- Avec cette nouvelle loi, la langue des signes est reconnue comme une langue minoritaire, étant donné qu'elle fait partie de l'héritage historique du pays. Le malentendant a maintenant un statut : celui de membre d'une communauté linguistique propre ; il n'est plus identifié exclusivement comme quelqu'un avec un handicap, un obstacle fonctionnel.

- Toute personne nouvellement arrivée en Suède est en droit de suivre gratuitement des cours de suédois à son rythme jusqu'à ce qu'elle accède au niveau B1 sur l'échelle du Conseil de l'Europe. Ces cours sont organisés localement, selon un programme national SFI, littéralement, le suédois pour immigrants (Svenska för invandrare).¹⁶

- Toute personne a le droit de parler et perfectionner sa langue maternelle. Nous avons déjà constaté que 150 langues sont répertoriées en Suède. En termes d'effectifs c'est le finnois avec ses 250 000 locuteurs qui est le plus répandu, suivi par l'arabe, avec environ 150 000 locuteurs, puis par les langues serbo-croate, (le bosniaque, le serbe, le croate et le monténégrin) soit au total environ 100 000 locuteurs.¹⁷

La loi stipule que chaque écolier a le droit de recevoir une instruction au minimum de 2h/semaine dans sa langue maternelle, quelle que soit la rareté de sa langue. Ce droit vaut aussi pour les enfants dont l'un des parents est suédophone et dont le suédois est la langue dominante, mais qui parle également une autre langue à la maison. L'application de ces décisions est cependant soumise à certaines réserves. L'école n'a pas obligation d'organiser un tel enseignement au cas où le nombre d'élèves est inférieur à 5 et si l'on ne peut trouver de professeurs formés. Cela signifie que l'instruction ne fonctionne pas pour toutes les langues. Le problème de fond est l'insuffisance en termes de formation d'enseignants et de matériel pédagogique exactement comme pour les langues minoritaires. La Commission européenne a fortement critiqué la Suède sur ce point.¹⁸

Le Conseil des langues a publié une analyse du débat qui a eu lieu dans la presse entre 2006-2011. Ce dernier démontre que les arguments pour ou contre l'enseignement des langues maternelles sont identiques à ceux des années 1990 et que cette question est toujours controversée.¹⁹ Le débat sur l'enseignement de la langue maternelle des immigrants pose également les questions de l'immigration, de la société multiculturelle et du plurilinguisme. Lorsque le lecteur interroge un quotidien pour savoir s'il est juste qu'un petit pays comme la Suède soit obligé de

prendre en charge 150 langues, cette interrogation concerne alors le débat plus général sur l'accueil des immigrés.

- Les droits et/ou devoirs d'apprentissage des langues étrangères :

Bien que l'objectif éducatif européen « langue maternelle + 2 langues étrangères » ait été adopté par la politique suédoise,²⁰ le pays accuse un retard en matière d'enseignement d'une deuxième langue étrangère. Le gouvernement a même jugé cette situation alarmante.²¹

En revanche, les compétences en anglais des jeunes Suédois et de leurs voisins nordiques sont jugées très bonnes. L'enquête faite par la Commission Européenne sur les connaissances des langues des jeunes en Europe en 2005, fait ressortir que la Suède se classe nettement en tête pour ce qui est de la première langue, c'est-à-dire l'anglais, avec 82% d'adolescents jugés compétents dans cette langue alors que le chiffre pour la France est de 14%.²² Si les Suédois ont des bonnes compétences en anglais ce sont ces même Suédois qui, en Europe, sont les moins convaincus de la nécessité d'apprendre une autre langue que l'anglais. Et pourtant, 99% avaient répondu « oui » à la question de l'importance d'apprendre des langues étrangères. « La formule plurielle » des langues étrangères semble donc se résumer, pour les jeunes Suédois à l'anglais.

Comment en est-on arrivé là ? A qui la faute ? Tournons-nous vers le passé pour trouver l'une des raisons. En fait, l'enseignement linguistique est resté élitiste jusqu'à la création en 1962 de l'école de base (obligatoire de 7 à 16 ans). L'enseignement de l'anglais est alors devenu obligatoire pour tous à partir de la 4^{ème} année de l'école primaire (CM1), ce qui constitue une étape cruciale dans le processus de démocratisation de la société suédoise. En tant que matière principale, l'anglais devient dorénavant le cadre de référence commun de l'éducation. Il sera même considéré pratiquement comme une deuxième langue, et non comme une langue étrangère. Autre conséquence et non des moindres, la méconnaissance de l'anglais équivaut à un handicap.²³ La même année, en 1962, le français devient comme l'allemand la seconde langue étrangère enseignée à partir de la 7^{ème} année. (12/13 ans). L'une de ces deux langues était obligatoire pour la poursuite des études dans une filière théorique au lycée. Cette obligation a été supprimée en 1969.²⁴

L'enseignement des langues a ensuite été renforcé par un nouveau plan d'enseignement, en 1994, dans la perspective de l'admission de la Suède à l'Union européenne.²⁵ Il est peut-être utile de mentionner que la Suède entrait alors dans une profonde récession et que les entreprises suédoises se devaient d'augmenter leur compétitivité. Les connaissances des langues étaient considérées comme un facteur allant dans ce sens.

L'anglais est maintenant introduit dès la première année (CP) et chaque élève, au collège (12/13 ans) doit choisir une option linguistique. Les écoles doivent pouvoir proposer au moins 2 des 3 langues instituées, à savoir l'allemand, le français et le nouveau venu, l'espagnol. Mais les élèves peuvent également opter pour d'autres alternatives linguistiques comme l'approfondissement de la langue suédoise et/ou de l'anglais, ou encore un enseignement de soutien dans ces deux langues.²⁶

<i>LV2</i>	<i>12/13 ans</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre d'élèves</i>
		<i>2006/2007</i>	<i>2008/2009</i>
<i>Espagnol</i>		34.477	34.799
<i>Allemand</i>		27.604	21.725
<i>Français</i>		19.212	16.134
<i>Anglais renforcé/soutien</i>		40.000	40.000

Ce tableau montre que l'espagnol progresse tandis que le français et l'allemand régressent. Ces deux derniers pâtissent souvent d'images négatives et l'apprentissage d'une de ces langues est souvent considéré par les élèves comme très difficile, laquelle se trouve renforcée par l'instauration de l'espagnol qui bénéficie de la réputation de langue mondiale plus facile et associée aux vacances et plaisir.²⁷

On peut donc constater, que la majorité des élèves ont fait leur choix en mettant la priorité sur l'apprentissage de l'anglais. Les autres langues ont fort à faire pour asseoir leur statut vis-à-vis de cette forteresse multifonctionnelle.

L'objectif d'inciter bon nombre d'élèves à choisir une deuxième langue n'a été que modestement atteint. Si 80% des élèves ont commencé une deuxième langue au collège en 2008/2009, seuls 60% des élèves ont quitté le collège avec cet acquis contre 68% l'année précédente. Ce chiffre montre donc qu'un élève sur quatre abandonne l'apprentissage de sa deuxième langue étrangère. Qui plus est, les chiffres sont nettement plus inquiétants au niveau du lycée : Seuls 16% des élèves quittent le lycée avec une note en allemand, français ou espagnol en 2006, contre 32% en 2001, c'est-à-dire moitié moins en 5 ans. Cette tendance s'est affirmée les années suivantes.²⁸

Il y a donc une contradiction entre l'ambition linguistique de favoriser une meilleure connaissance des langues et le fait que la législation autorise l'interruption de la deuxième langue à n'importe quelle étape de la scolarité. Mentionnons aussi que le processus de centralisation dans les années 1990 et d'autonomie locale des établissements scolaires ont parfois restreint l'éventail de choix linguistique.

Enfin, il nous faut également observer la politique linguistique des universités. Comment s'attendre à une motivation accrue pour une deuxième langue au niveau du secondaire, si dans un même temps, la position de l'anglais est renforcée à l'université ?

Malgré tout, quelques mesures ont été prises récemment pour inciter les élèves à choisir et poursuivre l'apprentissage d'une autre langue que l'anglais. Depuis 2010, la revalorisation des coefficients attribués aux langues permet aux élèves d'accumuler des points supplémentaires servant de critère de sélection à l'entrée des filières les plus sollicitées aussi bien au lycée qu'à l'université.²⁹ Cette décision s'est déjà avérée prometteuse, mais nous ne disposons pas encore de statistiques précises sur ce sujet.

CONCLUSION : Un parcours difficiles, des évolutions réelles

Alors que la diversité linguistique a, pendant des siècles, été perçue comme une entrave, voire un danger pour l'unité nationale, la Suède semble maintenant ouverte au plurilinguisme afin de répondre aux besoins du pays en matière d'enjeux économiques/commerciaux, d'intégration européenne et de valorisation de ce pluralisme linguistique et culturel. On a pourtant l'impression que le fossé persiste entre les objectifs et les intentions d'un côté, la réalité quotidienne de l'autre. Grâce à la législation linguistique, les sujets controversés peuvent être traités plus facilement, ce qui contribue à éveiller chez le public une conscience des questions linguistiques dans la société multiethnique et multiculturelle qu'est la Suède d'aujourd'hui.

Le caractère multidimensionnel de toute politique linguistique éducative (pas seulement en Suède) nécessite bien entendu la contribution de plusieurs partenariats. Le monde de l'entreprise doit aussi faire des efforts pour convaincre les employés et employeurs que ce seront les langues autres que l'anglais qui feront la différence en matière de compétitivité, que ce soit sur le marché de l'emploi ou en matière de performance économique.

Notes et références bibliographiques :

¹ Source : Statistiska Centralbyrån och Immigrant-institutet, 2009.

² La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée avec la convention européenne de 1992 sous les auspices du Conseil de l'Europe.

³ Les Sâmes sont au nombre d'environ 70 000 dans les pays nordiques ainsi que sur la péninsule de Kola en Russie. Depuis 1999, ils ont constitué une Assemblée parlementaire commune, qui dépasse les frontières administratives et qui les représente en tant que peuple unique, habitant le territoire

Sàpmi avec une langue, une culture et des traditions communes. Ils manifestent leur identité collective par des symboles tels que leur drapeau, un hymne et une journée nationale. Ils participent également à l'organisation du conseil mondial des peuples indigènes.

⁴ Source : Statistiska Centralbyrån och Immigrant-institutet, 2009.

⁵ Six communes dans le nord du pays sont concernées par le meäkiele et le finnois standard, ainsi que vingt-sept autres communes pour le finnois dans le centre du pays. Dix-huit communes sont concernées par le sàme.

⁶ L'enseignement et de la recherche de la langue finnoise et le meänkiele sont présents dans les universités de Stockholm, Uppsala et Umeå et le finnois seul à Mälardalen. Le sàme est présent dans les universités d'Uppsala et d'Umeå, le rom à Linköping et le yiddish à Lund, la langue des signes à Stockholm et Örebro. Cette langue sera reconnue comme langue minoritaire nationale en 2009.

⁷ Voir : Cabau-Lampa, Béatrice, *L'enseignement des langues cultures en Suède : un enjeu multidimensionnel*, Presse Universitaires du Septentrion, Université de Lille, 1998.

⁸ Voir: Huus, Leene, *Reversing language shift in the far north. Linguistic revitalization in northern Scandinavia and Finland*. Studia Uralica Upsaliensia 21, Uppsala 1999.

⁹ Språklag.Svensk författningssamling. SFS 2009-600.<http://62.95.69.3/SFSdoc/09/090600.pdf>

¹⁰ Le Conseil des langues, *Språkrådet*, auparavant Conseil de la langue suédoise, *Svenska språknämnden*, a été mis en place le 1/7 2006.

¹¹ Voir : Linus Salö, *Engelska eller svenska? En kartläggning av språksituationen inom högre utbildning och forskning*. Rapporter från språkrådet, 1, Stockholm, 2010.

¹² Kerstin Norén, *La politique linguistique en Suède dans la perspective de l'enseignement supérieur*, Nordiques, N° 24, 2012.

¹³ Professeur en langues nordiques à l'Université de Stockholm et ancien directeur du Conseil des langues.

¹⁴ Olle Josephson, *La Communauté linguistique nordique : éléments de comparaison des politiques linguistiques dans les pays nordiques*, P. 27-28, Nordiques, N° 24, 2012.

¹⁵ TNC Terminologisentrum , www.tnc.se/terminologisamordning

¹⁶ Skolverket (2009a) Förrordning om kursplan för svenska invandrare.SKOLFS 2009:2.Stockholm.

¹⁷ Source : Statistiska Centralbyrån och Immigrant-institutet, 2009.

¹⁸ Le rapport réalisé par le gouvernement suédois sur l'état des minorités nationales et de leurs langues et les critiques exprimées par le Comité des experts pour la Charte sont disponibles sur : www://coe.int/minlang.

¹⁹ Voir Wingstedt Maria, thèse, Centrum för tvåspråkighetsforskning, Stockholms universitet, 1998

²⁰ Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Barcelone, 15 et 16 mars 2002. <http://ec.europa.eu/languages/languages-of-europe>

²¹ Riksdagens Snabbprotokoll 2001/02:118

²² Eurobarometer, *Europeans and their Languages*, 2012. Voir aussi Le Monde du 22/7 2012 « l'élève français, ce cancre en langues étrangères ».

²³ Voir Phillipson, R, *Linguistic Imperialism*, Oxford University Press, 1992.

²⁴ LGR-69

²⁵ LGR-94

²⁶ Source : Statistiska Centralbyrån, 2009.

²⁷ Hyltensatam, K, Österberg R. *Foreign language provision at secondary level in Sweden*, Sociolinguista 24/2010.

²⁸ Cabau-Lampa, B (2007) *Mother tongue plus two european languages in Sweden: un realistic educational goal? Language Policy* 6. 333-358

²⁹ Regeringens proposition 2004/05 :162